



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30469-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.430**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA
VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 4 JUILLET 2013**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion
VP

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 4 JUILLET 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I - EXÉCUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 4 JUILLET 2013 – MISE À JOUR DE L'EFFECTIF

-Détachements suite à reclassement pour inaptitude physique :

La commission administrative paritaire du 4 juillet 2013 a examiné la situation de deux agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Comité Médical Départemental ou le Médecin expert agréé, et s'est prononcée pour un reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la commission administrative paritaire du 4 juillet 2013 portant sur le reclassement d'un agent, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Ces créations d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juillet 2013.

- Intégrations suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la commission administrative paritaire du 4 juillet 2013 a examiné la situation de trois agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans leur cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :

- suppression de 3 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

Ces suppressions d'emploi à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} juillet 2013.

-Intégrations directes dans un autre cadre d'emplois :

La commission administrative paritaire du 4 juillet 2013 a examiné la situation d'agent intégré directement dans un autre cadre d'emplois que leur cadre d'emplois d'origine.

Par conséquent, il convient de procéder à la création de l'emploi suivant :

- création d'1 emploi de conservateur du patrimoine,

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'un emploi de conservateur des bibliothèques,

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1^{er} juillet 2013.

- Nominations suite à réussite concours : exécution CAP du 4 Juillet 2013

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS	EFFECTIF
ATTACHE	1 1	Création d'un emploi d'Attache Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1 ^{er} classe A compter du 1 ^{er} Août 2013

Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	<p>Création d'un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale</p> <p>Suppression d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{er} classe</p> <p>Suppression d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale Contractuel et nomination sur poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale vacant à l'effectif</p> <p>A compter du 1^{er} Septembre 2013</p>
Educateur des Activités Physiques et Sportives	1 1	<p>Création d'un emploi d'Educateur des Activités Physique et Sportives</p> <p>Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe</p> <p>A compter du 1^{er} Août 2013</p>
Animateur	1 1	<p>Création d'un emploi d'Animateur</p> <p>Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe</p> <p>A compter du 1^{er} Août 2013</p>
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1 1	<p>Création d'un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe</p> <p>Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe</p> <p>A compter du 1^{er} Août 2013</p>
ATSEM DE 1 ^{ER} CLASSE	6 6	<p>Création de 6 emplois d'ATSEM de 1^{er} classe</p> <p>Suppression de 6 emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe</p> <p>A compter du 1^{er} Septembre 2013</p>

II / Plan de recrutement 2013 : Résorption emplois précaires, et remplacement suite au mouvement de personnel

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS	EFFECTIF
Professeur d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{er} classe	1 1	<p>Création d'un emploi de Professeur d'Enseignement Artistique Principal de 1^{er} classe</p> <p>Suppression d'un emploi de Technicien vacant à l'effectif</p> <p>A compter du 1^{er} Septembre 2013</p>

Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe	1 1	Création d'un emploi d'Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe Suppression d'un emploi d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{er} classe vacant A compter du 15 Novembre 2013
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	1 1	Création d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe Suppression d'un emploi d'adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe vacant à l'effectif A compter du 1^{er} Septembre 2013

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 27795 euros, somme imputable au budget 2013 de la Ville sur le chapitre 920 20 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires

II- OUVERTURE D'UN EMPLOI DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE « SPECIALITE ART DRAMATIQUE » POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL :

Afin de maintenir la qualité de l'enseignement artistique au sein du Conservatoire de musique de la ville d'Aix en Provence il y a lieu d'ouvrir un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale « Spécialité art dramatique », en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la Fonction Publique Territoriale.

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, l'agent sera recruté sur un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale contractuel vacant à l'effectif de la ville.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera adossée à la grille indiciaire des professeurs d'enseignement artistique de classe normale comprise entre l'IM 382 et l'IM 658, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat.

Cette ouverture de poste prendra effet à compter du **1^{er} Octobre 2013**

V- CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE SUR DES FONCTIONS DE REFERENT CONTROLEUR DES FOIRES ET MARCHES

Afin de maintenir l'objectif de sécurisation des procédures et d'optimisation des recettes sur le secteur de la gestion de l'espace public, il y a lieu d'ouvrir un poste de Référent Contrôleur au niveau des

foires et marchés, en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la Fonction Publique Territoriale.

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, l'agent sera recruté sur un poste d'attaché contractuel vacant à l'effectif de la ville.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera adossée à la grille indiciaire des attachés comprise entre l'IM 382 et l'IM 658, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat (e).

Cette ouverture de poste prendra effet à compter du **1^{er} Septembre 2013**

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **DECIDER** Les créations, les transformations d'emplois sus énoncées sachant qu'elles entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 63909 €(soixante trois mille neuf cent neuf euros) inscrite au Budget 2013 de la Ville Chapitre 920 20 article 64 111 « Rémunération Principale du Personnel Titulaire », et le chapitre 920 20 article 64 131 « Rémunération Principale du Personnel NonTitulaire» qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.430 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 4 JUILLET 2013**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**